

**ORGANISATION DE LA  
PLURIDISCIPLINARITE AU SEIN DE  
MT2I,**

**Service interentreprises de Santé au  
Travail**

# INTRODUCTION

---

- ▶ L'introduction de la pluridisciplinarité a pour but d'apporter une réponse collective aux exigences de la santé au travail jusque là portée presque exclusivement par les médecins du travail.
- ▶ La pluridisciplinarité a pour objet de compléter les compétences apportées par le médecin du travail.
- ▶ Quelles que soient les modalités d'organisation l'essentiel est qu'une collaboration s'instaure entre les compétences médicales techniques et organisationnelles.

# LES DIFFERENTES AXES DE TRAVAIL DU SERVICE

---

- ▶ Répondre aux besoins des médecins en matière d'évaluation des risques et métrologie.
- ▶ Participation à des études en Santé au Travail
- ▶ Prêt de matériel de métrologie (médecins souhaitant effectuer eux-mêmes des mesures)
- ▶ Echanges et partages des connaissances avec les autres IPRP de la région Rhône-Alpes.
- ▶ Développement de la pluridisciplinarité au sein de MT2I : Recensement des besoins individuels des médecins pour élaborer un projet collectif.

# MOYENS et ORGANISATION DES MOYENS

---

## ▶ **Personnel :**

- ▶ Une technicienne à temps plein sur :
  - ▶ l'évaluation des risques bruit, éclairage, température
  - ▶ la métrologie atmosphérique des produits chimiques et poussières.
- ▶ Un ingénieur en chimie à temps plein sur:
  - ▶ l'évaluation du risque chimique
- ▶ Une secrétaire à 10% de temps de travail
- ▶ Un médecin du travail ½ journée / sem pour le RNVPP,
- ▶ Un médecin IPRP à 50% responsable du service et assurant la coordination avec les médecins du travail.

# MOYENS et ORGANISATION DES MOYENS

---

- ▶ ***Missions du médecin responsable du Service IPRP :***
- ▶ Responsabilité, hiérarchique des IPRP.
- ▶ Suivi des besoins du service
- ▶ Coordination des actions « transversales » et des études
- ▶ Mise en place de nouvelles activités : développement de la pluridisciplinarité
- ▶ Rend compte à la CMT qui donne son avis.

# MOYENS et ORGANISATION DES MOYENS

---

- ▶ ***Appareils de mesure à disposition :***
  - ▶ Chronoleqmètres, IDB, sonomètres, dosimètres,
  - ▶ Luxmètres, luminancemètres, boule noire,
  - ▶ KIT fumigènes, Détecteurs de gaz, Pompes de prélèvement, PID RAE
  - ▶ Sonde d'humidité, sonde de T° du froid, sonde de vitesse d'air, thermomètre, thermohygrographe
  - ▶ Appareil photos

# MOYENS et ORGANISATION DES MOYENS

---

## ▶ **Conventions**

Afin de compléter son offre en matière de pluridisciplinarité, MT2I signe :

- ▶ **des conventions annuelles avec des organismes ou intervenants extérieurs :**
  - ▶ Le DBI du CHU pour la réalisation des analyses des prélèvements atmosphériques réalisés par le service IRPR
  - ▶ Psychologue du travail pour l'intervention sur les risques psycho-sociaux
- ▶ **des contrats ponctuels d'interventions :**
  - ▶ IDENEA cabinet d'ergonomie

# ARTICULATION DU SERVICE IPRP AVEC LA CMT

---

- ▶ Le service IPRP présente à chaque réunion de la CMT les activités en cours pour lesquelles son avis est nécessaire :
- ▶ Une fois par an, le service IPRP présente par écrit à la CMT pour avis :
  - ▶ le bilan de l'activité de l'année
  - ▶ les demandes d'interventions pour l'année à venir.
  - ▶ La mise en place de projets transversaux.
  - ▶ Les perspectives d'évolution du service (priorités, formation, recrutement IPRP...)
- ▶ La CMT ne porte pas la gestion au quotidien des projets mais donne son avis sur les activités et les priorités en matière de pluridisciplinarité.

# ORGANISATION DES INTERVENTION EN ENTREPRISES

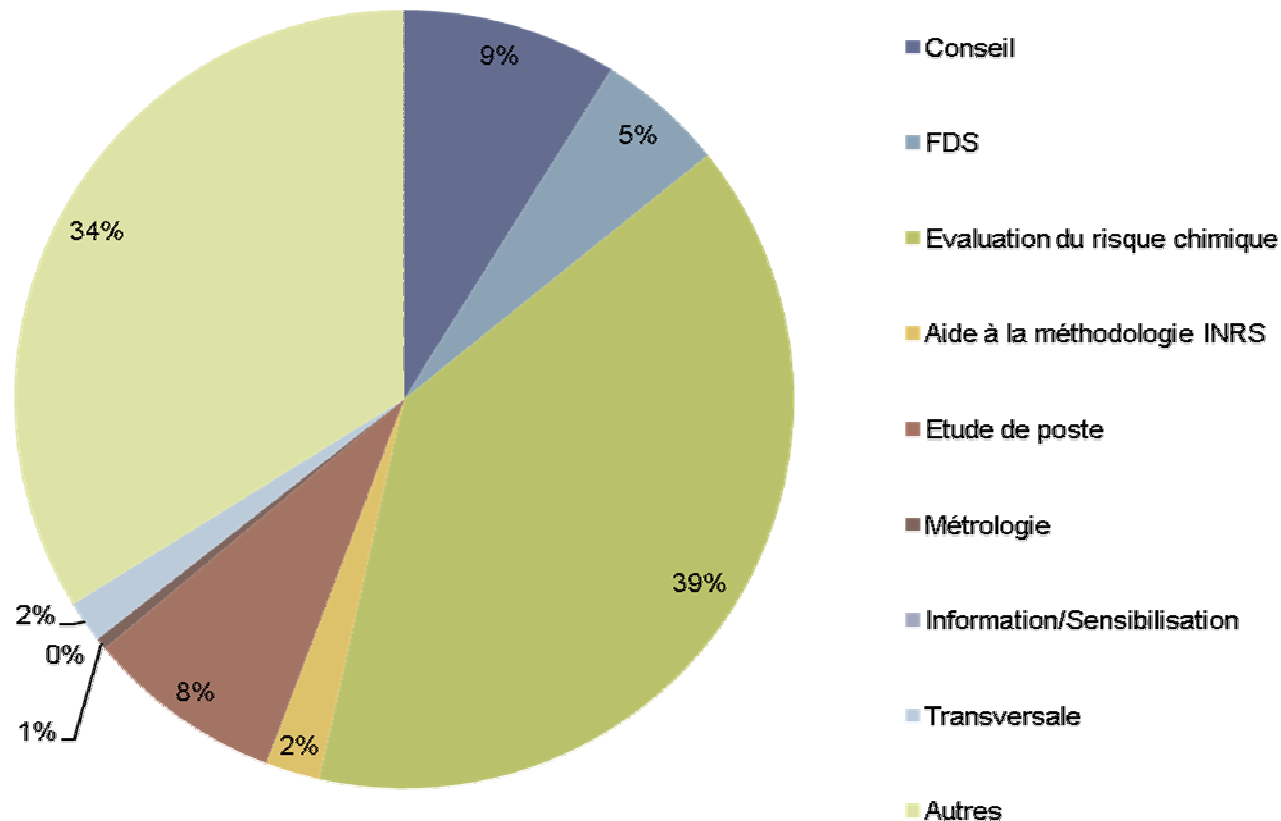
---

- ▶ Pour toute intervention d'un de ses IPRP en entreprise, MT2I signe avec l'entreprise un contrat de prestation de service précisant les modalités d'intervention et les conditions financières.
- ▶ **FINANCEMENT**
  - ▶ **L'intervention des membres du Service IPRP** n'entraîne pas de surcout par rapport à la cotisation versée par l'entreprise au Service de Santé au Travail.
  - ▶ **Les analyses de métrologie atmosphérique et de biométrie** sont à la charge de l'employeur sauf exception (CMR sans VLEP contraignante dans les entreprises de moins de 10 salariés).

# DETAILS DE L'ACTIVITE DES IRPR EN 2009

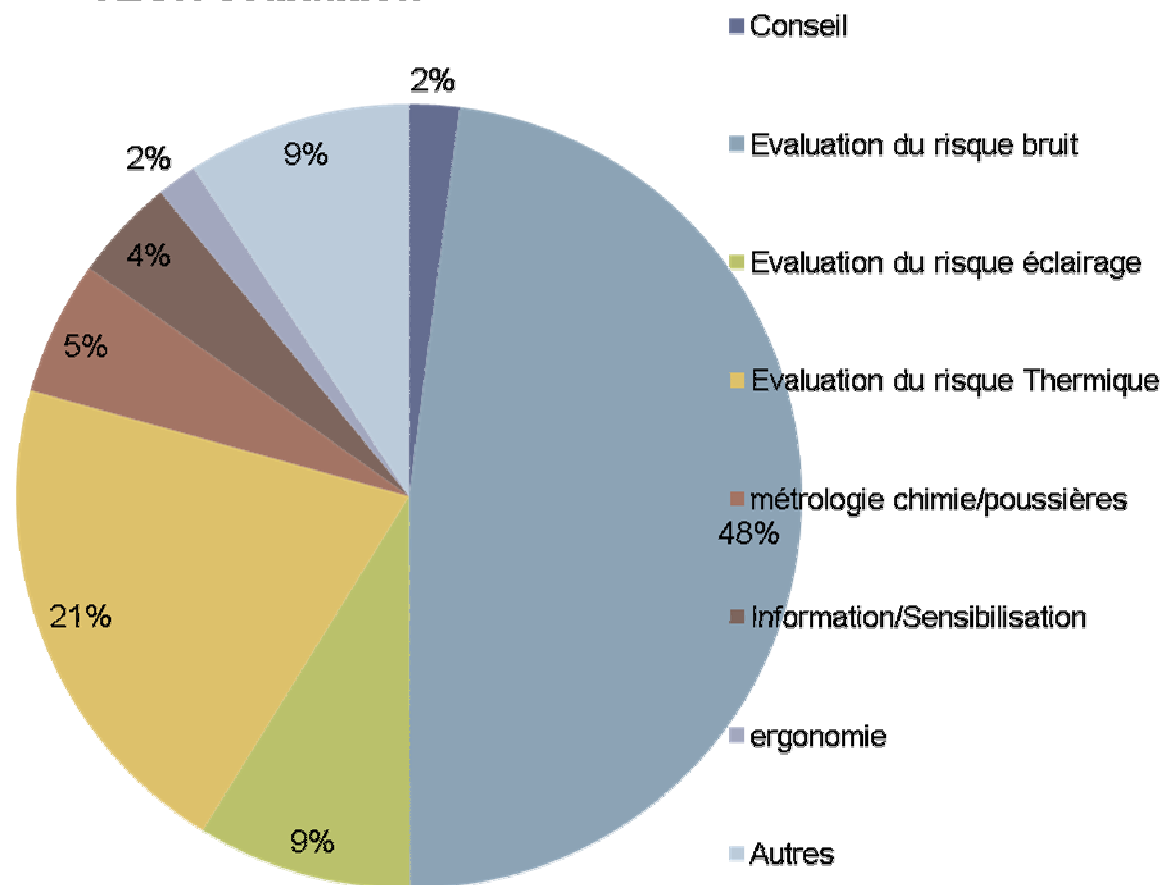
Répartition de l'activité des IPRP (en temps)

## Ingénieur CHIMIE



# DETAILS DE L'ACTIVITE DES IRPR EN 2009

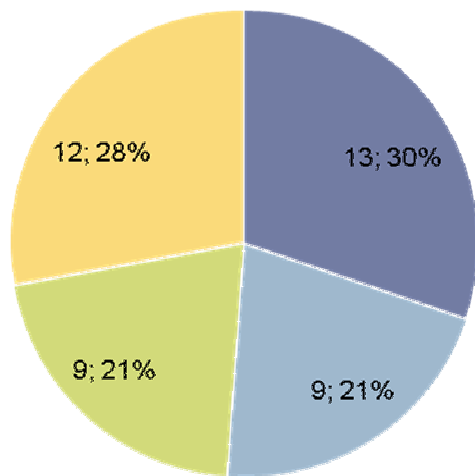
## TECH évaluation



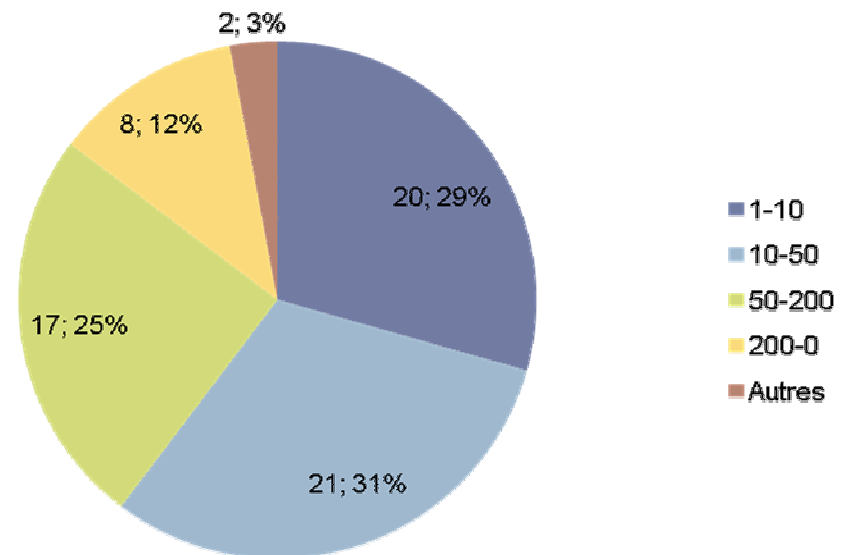
# DETAILS DE L'ACTIVITE DES IRPR EN 2009

Selon la taille des entreprises

## TECH évaluation



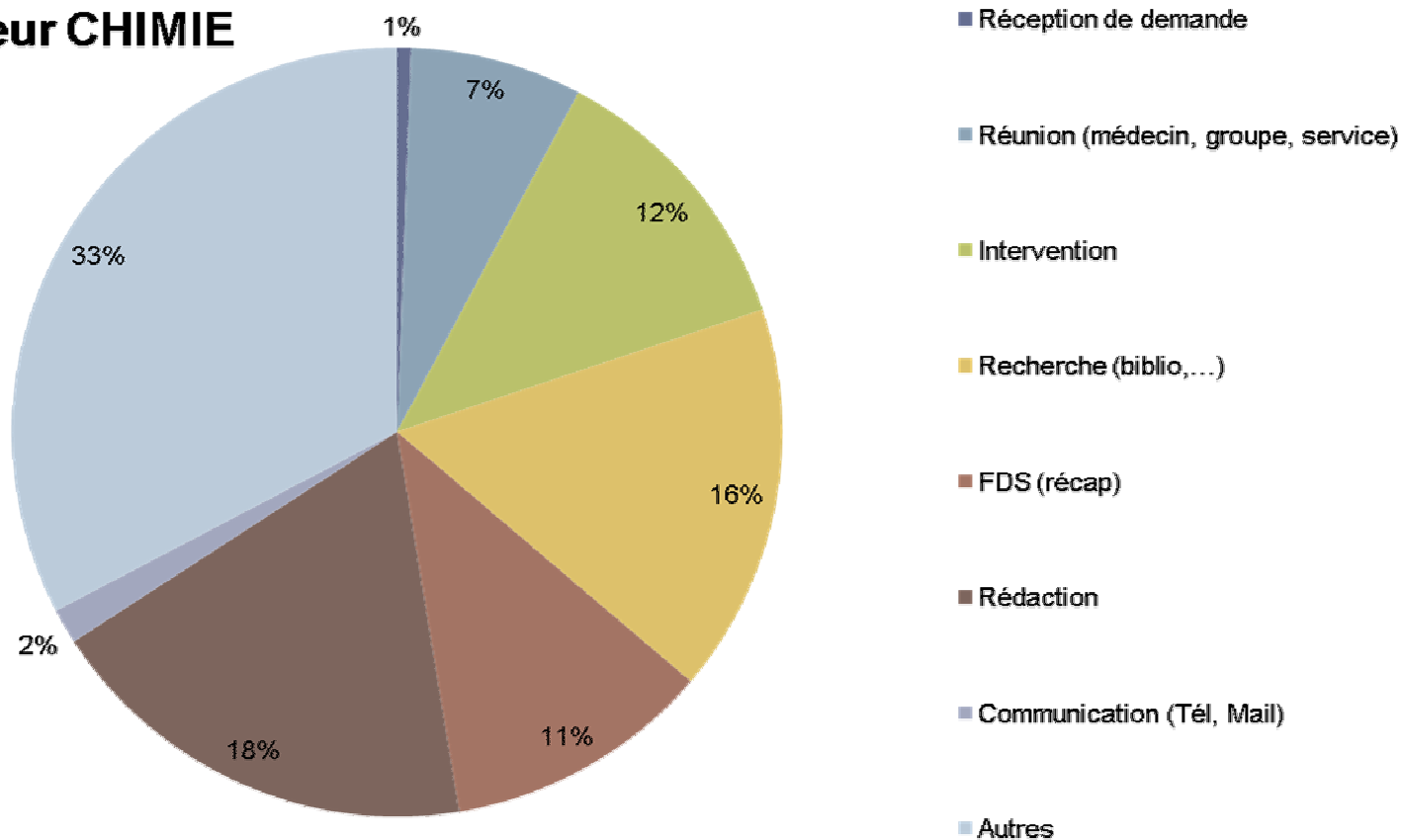
## Ingé CHIMIE



# DETAILS DE L'ACTIVITE DES IRPR EN 2009

Détails des taches au sein d'une demande :

**Ingénieur CHIMIE**



# PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA PLURIDISCIPLINARITE DANS LE SERVICE

## ▶ DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU RISQUE ERGONOMIQUE

### ▶ Interventions en prévention individuelle du risque ergonomique :

Travailleur handicapé ou non :

- ▶ interventions courtes (1 jour d'observation) et préconisations limitées sur le plan financier

ou

- ▶ Evaluation de la problématique et proposition d'un mode de prise en charge en cas de situations complexes.
  - ▶ **Formation d'un ergonome en interne : DFSEA (formation en ergonomie appliquée)**

### ▶ Interventions en prévention collective des risques professionnels intra-entreprise :

- ▶ Convention avec un cabinet d'ergonomie car ce type de demande est faible aujourd'hui.

### ▶ Travail par branches d'activité :

- ▶ Permettre à MT2I d'avoir une vision plus précise de l'ensemble de ses adhérents en fonction des branches d'activités, des entreprises (taille, entreprises accidentogènes), de l'âge des salariés... : convention avec cabinet extérieur
- ▶ Groupe de travail avec la CRAM animé par le médecin en charge du RNV3P.

# DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

---

- ▶ Spécificité du risque : le champ est entièrement médical avec une démarche de prise en charge en plusieurs étapes :
- ▶ **Confirmer la souffrance au travail.**
  - ▶ Cette action se fait d'abord au plan des individus dans le cadre des consultations.
    - **Formation complémentaire à cette pratique médicale**
    - **Avis spécialisés : expertise, confirmation d'avis d'inaptitude, accompagnement du salarié, orientation thérapeutique...**
- ▶ **Faire remonter le constat de cette souffrance au travail à l'employeur.**
  - ▶ Apporter témoignage et Affirmer sa parole de médecin et son rôle d'expert de la santé au travail des salariés.
  - ▶ Faire des écrits, rappeler la loi...

▶ **Accompagner une action sur la maîtrise des organisations de travail et du management dans l'entreprise :**

- ▶ Prendre sa place dans un projet associant tous les partenaires de l'entreprise : CHSCT, syndicats, CE, psychologues du travail, inspection du travail...

- **Chaque situation est un cas particulier qui nécessite que le médecin adapte son positionnement et sa façon de procéder.**
- **Mise en place d'un référent permanent qui accompagne le médecin dans sa réflexion.**
- **Participation des médecins à différents groupes de travail ou réseaux sur le sujet.**

- ▶ La diversité des approches doit être respectée.
- ▶ Le besoin d'intégration d'une psychologue du travail au sein de MT2I n'a pas été validé pour l'instant.

# **PARTICIPATION A DES ETUDES EN SANTÉ AU TRAVAIL**

---

- ▶ Le service IPRP a largement collaboré à l'étude PRESSING pilotée par le DBI au CHU.
- ▶ Participation de MT2I au RNV3P : réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles.

# REFLEXION SUR L'INTEGRATION D'UN IDE DANS LE SERVICE IPRP : BIOMETROLOGIE

---

- ▶ L'objectif est de permettre aux médecins des services interentreprises de réaliser facilement ce suivi.
- ▶ Le médecin en visite médicale décide que le salarié doit bénéficier d'une évaluation biométriologique de son exposition et transmet sa demande au service IPRP sous la forme d'ordonnance nominative.
- ▶ L'IDE traite la demande :
  - ▶ **contact avec l'entreprise et le salarié** : préciser l'exposition (régulière, intermittente) déterminer le meilleur moment pour réaliser la mesure.
  - ▶ **contact avec le laboratoire** : prélèvement, stockage et transport.
  - ▶ réalisation des prélèvements : fiche des taches effectuées
  - ▶ envoi les prélèvements au laboratoire.
  - ▶ réception les résultats et les transmissions au médecin prescripteur avec un exemplaire de la fiche d'exposition pour interprétation.

# QUELQUES REFLEXIONS

## Apport d'un médecin dans l'animation et le développement de la pluridisciplinarité

---

### Au sein du service de santé :

- ▶ aide à l'identification et à la formalisation d'un besoin collectif des médecins souvent nécessaire pour obtenir des moyens,
  - mais tendance à augmenter le délai de réponse aux besoins
- ▶ reconnaissance du temps de partage nécessaire entre médecins sur les sujets de pluridisciplinarité
- ▶ facilite le rôle de la CMT : validation de projets mais non animateur

### Au sein du service IPRP :

- ▶ crée une dynamique de service
- ▶ aide les IPRP dans l'analyse de la demande
- ▶ multiplie les échanges IPRP-médecins (au sein du service IPRP) et facilite la communication et la compréhension médecins-IPRP dans son ensemble
- ▶ renforce l'orientation « santé au travail » des réponses des IPRP.

### MAIS :

- ▶ la double casquette médecin-IPRP peut interroger :  
**« animateur de projets pluridisciplinaires en santé au travail »**